

Sur convocation en date du 17 mai 2024, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mercredi 22 mai 2024 à 20 h sous la présidence de Mme Michelle NUGUET, Maire de Frans.

**Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 14 (dont 2 procurations)**

**Présents :** Joël CITTERIO-QUENTIN, Pascal CUNY, Clément GUILLOT, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Guy SANCHEZ, Vincent SCHILDER, Laurence SELLIER, Alexandra THIVET, Laurence VIALLA, Claire VAUDANT, Nathalie WIMMENAUER

**Absents excusés :** Bernard MANVOY qui donne pouvoir à Pascal CUNY, Jérémy ROBERT qui donne pouvoir à Vincent SCHILDER, Alain CERDA

**Absents :** Carole RIEGER, Anthony VASSIA

**Secrétaire de séance :** Valérie MERLE

**Procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 :** approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Délibérations**

2024-18	Préparation, passation, exécution et règlement du marché n°24062 relatifs à l'extension et la restructuration de l'école maternelle
2024-19	Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire
2024-20	Tarifs des repas du restaurant scolaire rentrée 2024
2024-21	Avis sur la consultation pour l'exploitation d'une unité de méthanisation à CHARENTAY (69) par la SEMOP BIO ENERGIES BEAUJOLAISES

### **Délibération 2024-18 Préparation, passation, exécution et règlement du marché n°24062 relatifs à l'extension et la restructuration de l'école maternelle**

Madame le Maire rappelle que la commune de Frans a pour projet l'extension et la restructuration de l'école maternelle, située rue du Tacot à Frans.

Elle informe l'assemblée que la réalisation de ce projet nécessite la conclusion d'un marché de travaux d'un montant estimé à 282 849 € hors taxes (sans l'étude géotechnique des sols et sans le diagnostic amiante et plomb avant travaux).

Pour ce faire, conformément au Code de la Commande Publique et notamment à ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7, la commune a lancé une consultation suivant la procédure adaptée pour la passation d'un marché ordinaire d'une durée de dix-huit (18) mois, décomposé en douze (12) lots :

- Lot n°1 : « Terrassements – VRD – Espace verts » ;
- Lot n°2 : « Démolition – Gros œuvre » ;
- Lot n°3 : « Charpente métallique – Couverture bac acier » ;
- Lot n°4 : « Enduit façade projeté » ;
- Lot n°5 : « Menuiserie extérieure alu – Métallerie » ;
- Lot n°6 : « Menuiserie intérieure bois » ;
- Lot n°7 : « Plâtrerie - Peinture » ;
- Lot n°8 : « Plafond suspendu » ;
- Lot n°9 : « Carrelage – faïence » ;
- Lot n°10 : « Sol souple PVC » ;

- Lot n°11 : « Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire » ;
- Lot n°12 : « Electricité – Courant faible ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à prendre toute décision et procéder à toute signature relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux n°24062 ayant pour objet l'extension et la restructuration de l'école maternelle, ainsi que toute décision concernant ses avenants.

**Approbation à l'unanimité**

**Délibération 2024-19 Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire**

Mme Laurence VIALLA, Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, informe l'assemblée que le règlement intérieur de la cantine a été modifié lors d'une séance de travail de la commission scolaire en concertation avec des parents d'élèves élus :

- la grille tarifaire est sortie du règlement
- seul le paragraphe « sanctions » a été modifié du fait du comportement de plus en plus perturbateur et violent d'enfants à la cantine.

Les modifications sont lues lors de la séance.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du règlement intérieur qui sera applicable dès la rentrée scolaire en septembre 2024 et sera inclus au dossier d'inscription.

**Approbation à l'unanimité.**

**Délibération 2024-20 Tarifs des repas du restaurant scolaire rentrée 2024**

Une augmentation de 5cts d'euros est proposée pour le repas par rapport au tarif actuel. Mme Laurence VIALLA rappelle que le tarif comprend le repas lui-même et les 2 heures de garde. Cette hausse anticipe le recrutement d'une personne supplémentaire pour la surveillance.

Il est proposé de fixer les tarifs des repas comme indiqué dans le tableau ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

Motif	Conditions	Coût unitaire
Réservation classique	Inscription 2 jours ouvrés à l'avance et avant 11 h	5,00 €
Réservation d'urgence	Inscription en deçà de 2 jours ouvrés et après 11 h	6,00 €
Réservation exceptionnelle (repas à thème, Noël, pique-nique)	Inscription en deçà de 2 jours ouvrés et avant 11 h (pour les enfants non-inscrits à la cantine)	6,00 €
Annulation enfant malade	Annulation le jour ouvré avant 9 h et présentation d'un justificatif médical	2,00 €
P.A.I./Enfant souffrant d'allergie ou d'intolérance alimentaire	Enfant apportant son panier repas	2,00 €

**Approbation à l'unanimité**

## Délibération 2024-21 Avis sur la consultation pour l'exploitation d'une unité de méthanisation à CHARENTAY (69) par la SEMOP BIO ENERGIES BEUJOLAISES

Madame le Maire expose que la société SEMOP BIO ENERGIES BEUJOLAISES – BEB a déposé une demande d'enregistrement en vue de l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la Commune de Charentay (69) avec deux stockages déportés de digestat brut liquide sur les communes de Chaleins (01) et de Romans (01).

Mme le Maire fait une lecture du résumé du dossier réalisé par Pascal Cuny et informe du dimensionnement du projet et de l'impact du plan d'épandage qui concerne notre commune. Cette unité traitera de matières issues du traitement des eaux usées, des condensats de distillerie, lactosérums, fumiers équin, marcs de raisins et autres déchets d'industrie agro-alimentaire.

Le plan d'épandage concerne 26 communes de deux départements situés à moins de 20 km du site. Notre commune est concernée par une parcelle de 2.08 ha. Il nous est rappelé que l'épandage ne peut se faire à moins de 15m des habitations et que l'enfouissement doit se faire dans les 48h. La parcelle concernée à Frans est située loin de toute habitation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande formulée par SEMOP BIO ENERGIES BEUJOLAISES – BEB, et autorise Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Approbation à l'unanimité**

## Questions et informations diverses

### **Rénovation énergétique de l'école primaire :**

Les lots du marché ont été attribués comme suit :

Ravalement façade : ERDIK PEINTURE (Salaise-sur-Sanne, 38)

Etanchéité : ER Rhône Alpes (Vaulx en Velin, 69)

Menuiseries extérieures : P.M.D.P. (Arnas, 69)

Serrurerie : non attribué car aucune offre n'a été reçue

Platerie, peinture, menuiserie intérieure : GENAUDY (Vonnas, 01)

Chauffage, ventilation, plomberie : SOCIETE NOUVELLE CLIMSANIT (Bourg en Bresse, 01)

Electricité : CEGELEC

**Intermarché**, zone du Pardy : aucun recours n'a été déposé contre le permis de construire. Le début des travaux est envisagé pour fin 2024, début 2025. Les travaux devraient durer environ 14 mois

**Bornes de recharge de véhicules électriques** : toujours en attente de la mise en service par Enedis

**Vidéoprotection** : les dernières caméras ont été posées. En attente du Consuel pour leur mise en service

**Fibre** : la réunion publique du 6 mai 2024 a réuni plus d'une centaine de personnes

**Inondations du 2 mai 2024** : de nombreuses rues de notre commune ont été inondées ainsi que des habitations. Un éboulement s'est produit aux Bruyères. Un arrêté de péril a été pris. Une expertise est en cours

**Camion pizza** : un nouveau camion pizza devrait s'installer à Frans tous les mardis soir

**Démission** : Nathalie LANFRANCHI-PIJARD, conseillère municipale, a donné sa démission

**Commission voirie** : il est prévu de réinstaller le portique en haut du chemin de la borne

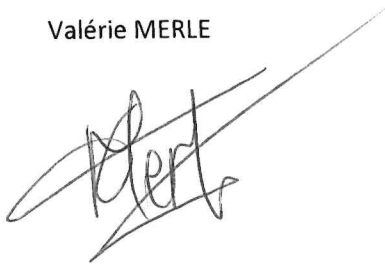
**CME** : les jeunes conseillers ont fait plusieurs propositions pour animer les journées européennes du patrimoine en septembre prochain

**Etang** : La réfection des pontons devrait être faite prochainement, les devis ayant été signés. Toujours en attente d'un retour de la société devant procéder au curage du fond de l'étang

*Séance levée à 21 h 42*

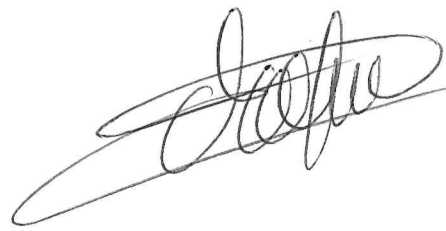
Le secrétaire de séance

Valérie MERLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Merle', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire

Michelle NUGUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nuguet', with a long horizontal stroke extending to the left.